SERVICES D'INTERVENTION

SERVICE ONTARIEN DE LA Surdicécité

INFORMATION ET CONSEILS

Le Service ontarien de la surdicécité offre une gamme de services aux personnes sourdes, malentendantes, non verbales et atteintes de surdicécité. Ces services sont adaptés aux besoins uniques de chaque personne, à ses méthodes de communication et à ses objectifs pour enrichir sa vie.

Qu'est-ce qu'un intervenant?

Les interprètes tactiles sont des professionnels formés qui deviennent les « yeux » et les « oreilles » de la personne atteinte de surdicécité en utilisant le sens du toucher.

Chaque personne atteinte de surdicécité subit un degré variable de perte sensorielle, elle utilisera donc une façon unique et individuelle de communiquer.

Les intervenants fournissent de l'information visuelle et auditive aux personnes atteintes de surdicécité. En encourageant l'utilisation de méthodes de communication qui facilitent l'échange d'information, les interprètes tactiles permettent aux personnes atteintes de surdicécité de s'épanouir.

Les interprètes tactiles professionnels du Service ontarien de la surdicécité favorisent l'autonomie par leur approche holistique, centrée sur la personne, qui vise à « agir avec et non pour ». Avec leur soutien, les personnes atteintes de surdicécité peuvent acquérir de l'autonomie, développer leurs compétences de vie et participer activement à tous les aspects de leur vie.

Formation

La formation spécialisée a toujours été une priorité pour le Service ontarien de la surdicécité. Notre formation TOUCHMC (Formation continue unique, engagée et holistique) a été développée pour renforcer les compétences des individus qui prêtent main-forte aux personnes sourdes, malentendantes, non verbales et atteintes de surdicécité.

Certification

Les interprètes tactiles spécialisés en surdicécité certifiés (CDBISMC) sont des professionnels hautement qualifiés qui travaillent auprès des personnes atteintes de surdicécité et des personnes ayant une double perte sensorielle.

Les CDBIS sont des experts du relai d'informations auditives, visuelles et tactiles à la personne atteinte de surdicécité. Pour de plus amples renseignements : acvrep.org/certifications/cdbis.

Conseils pour communiquer avec une personne atteinte de surdicécité

1. Lorsque vous saluez une personne atteinte de surdicécité, dites ou signez toujours votre nom, même si elle vous connaît déjà. Attendez qu'elle vous reconnaisse ou qu'elle vous tende la main pour la lui serrer.
2. Regardez la personne atteinte de surdicécité et parlez-lui directement. Évitez les conversations personnelles avec l'interprète tactile et les formulations avec « dis-lui » et « explique-lui ». Les interprètes relaient l'information et ne participent pas à la conversation.
3. Évitez d'utiliser des acronymes. Utilisez votre vocabulaire ordinaire, ainsi que votre ton, volume et rythme normaux lorsque vous parlez. Demandez à l'interprète tactile de vous indiquer s'il est nécessaire que vous répétiez l'information, que vous parliez plus lentement ou que vous fassiez quoi que ce soit pour faciliter la communication. L'interprète tactile doit communiquer tout ce qui est dit. Ne lui demandez jamais de s'abstenir de communiquer une partie de ce que vous dites.
4. Avant une réunion, demandez d'indiquer le meilleur éclairage pour la personne atteinte de surdicécité et assurez-vous qu'il n'y a pas de bruit de fond pendant la réunion ou la présentation. Prévoyez des aménagements pour tout équipement ou dispositif technique requis.
5. Si vous distribuez un ordre du jour, un procès-verbal ou tout autre document écrit, offrez-en une copie à la personne atteinte de surdicécité et à l'interprète tactile. Assurez-vous de disposer de copies en braille, en gros caractères ou en médias substituts, selon les besoins. Tenez compte de l'accessibilité des documents et du matériel de réunion. Fournissez les documents à l'avance pour permettre à l'interprète tactile de mieux se préparer et d'assurer le bon déroulement de la réunion/conversation.
6. Pour les groupes plus nombreux, prévoyez les aménagements nécessaires pour que l'interprète tactile puisse s'asseoir avec la personne atteinte de surdicécité. Pour les réunions plus petites, demandez ce qui convient le mieux à la personne atteinte de surdicécité.
7. Lors d'une réunion avec une personne atteinte de surdicécité, dites-lui quand vous quittez la pièce ou y entrez.
8. Une seule personne à la fois devrait prendre la parole lors de la réunion pour éviter les distractions qui rendraient difficile pour l'interprète tactile de suivre la conversation principale.
9. Lorsque vous passez d'un orateur à l'autre, identifiez la prochaine personne en faisant une légère pause ou en levant la main.
10. Prévoyez des pauses toutes les heures et, si ce n'est déjà fait, demandez à la personne atteinte de surdicécité si elle a besoin d'une pause.

Ces conseils servent de guide général, chaque individu ayant des préférences personnelles uniques. Si vous doutez de la manière convenable de procéder dans une situation particulière, il suffit de demander.

Pour plus de détails, visitez deafblindontario.com